

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 8e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 13 août 2019, à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire suppléant Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière et

Monsieur Mario Beaupré, inspecteur de voirie sont aussi présents.

PÉRIODE DE SILENCE

No-123-13-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 juillet 2019;
- Adoption des comptes;
- Adoption du règlement 2019-04 concernant une modification aux heures de séances régulières du conseil municipal;
- Résolution autorisant le versement de la compensation financière pour l'utilisation du cellulaire personnel du maire;
- Dépôt d'une lettre remise à l'école du Rang II;
- Résolution autorisant le versement de l'aide financière au Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier pour l'année 2019;
- Résolution autorisant la directrice à participer au colloque de zone de l'ADMQ;
- Résolution autorisant l'achat de drapeau du 100e;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL:

- Borne sèche: dépôt du projet de clôture et résolution;
- Dépôt de l'accusé de réception du MTQ: passage pour piéton;
- Sécurité des piétons: informations recueillies;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:

- Suivi des travaux;
- Résolution autorisant le rechargement dans le stationnement du bureau municipal;
- Asphaltage de la cour du centre communautaire et d'un tronçon du chemin des Sables;
- Résolutions autorisant l'achat de panneaux de noms de rues supplémentaires;

HYGIÈNE DU MILIEU:

- Résolution mandant la firme CIMA à effectuer l'inspection des conduites du réseau d'égout existant;

LOISIRS:

- Sapin de Noël;

URBANISME:

- Zones d'intervention spéciales (ZIS)

PAROLE AU MAIRE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

VARIA:

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-124-13-08-19

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 juillet 2019:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-125-13-08-19

Adoption des comptes :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant 28,901.47\$ pour le mois de juillet 2019 ainsi que les salaires pour la période de juillet 2019 pour un montant de 7, 209.47 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-126-13-08-19

Adoption du règlement 2019-04 concernant une modification aux heures de séances régulières du conseil municipal;

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter le règlement no 2019-04.

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 148 du Code municipal, les jours et les heures des séances du conseil doivent être déterminés par règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a dûment été déposé à la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019 par Madame Angèle Auger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu d'adopter le règlement portant le numéro 2019-04 suivant:

ART. 1 À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les séances régulières du conseil municipal d'Authier se tiendront le premier mardi de chaque mois à dix-neuf heures trente (19h30).

ART. 2 Le présent règlement entre en force et en vigueur suivant la disposition de la loi.

Lecture faite.

Adopté

No-127-13-08-19

Résolution autorisant le versement de la compensation financière pour l'utilisation du cellulaire personnel du maire:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'autoriser le versement pour la compensation financière pour l'utilisation du cellulaire personnel du maire pour la somme de 100.\$

Adopté

Dépôt d'une lettre remise à l'École du Rang II d'Authier pour l'année 2019:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance au comité ci-haut mentionné. Il y fait mention de l'appui financier de la municipalité d'Authier accorde pour le maintien du bâtiment patrimonial de l'École du Rang II.

* No-134-13-08-19

Résolution autorisant le versement de l'aide financière au Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier pour l'année 2019:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger, d'autoriser le versement de l'aide financière au Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier pour l'année 2019 au montant de 2,000.00 \$.

Adopté

No-128-13-08-19

Résolution autorisant la directrice à participer au colloque de zone de l'ADMQ:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accorder un montant forfaitaire pour les frais de déplacements et de logement d'environ 450\$ à Madame Rachel Barbe.

Adopté

Résolution autorisant l'achat de drapeau du 100e:

Le présent point est reporté à la prochaine réunion, afin d'obtenir plus d'information en lien avec les coûts d'achat chez d'autres fournisseurs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-129-13-08-19

Borne sèche: dépôt du projet de clôture et résolution:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'autoriser un montant de 4, 500,00\$ pour l'achat de matériaux, suite à l'acceptation du projet présenté par Monsieur Mario Beaupré.

Adopté

Dépôt de l'accusé réception du MTQ - passage pour piéton:

Madame Rachel Barbe fit dépôt de l'accusé réception du Ministère du transport, concernant la correspondance au comité. Il y fait mention de notre demande et nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Sécurité des piétons - informations recueillies:

Nous sommes dans l'attente d'une réponse confirmant que les items énumérés ci-dessous sont admissible à une subvention émise par le MTQ:
Une affiche de piéton illuminée au DEL, silhouette incluant un message de sécurité et un radar pédagogique.

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Suivi des travaux:

L'inspecteur municipal fit le compte-rendu des travaux effectués jusqu'à maintenant.

Résolution autorisant le rechargement dans le stationnement du bureau municipal:

Le point est reporté à la prochaine réunion.

No-130-13-08-19

Asphaltage de la cour du Centre communautaire et d'un tronçon du chemin des Sables:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser les travaux d'asphaltage de la cour du Centre communautaire et du chemin des Sables, au coût de 14 000,00\$ avant taxes.

Adopté

No-131-13-08-19

Résolution autorisant l'achat de panneaux de noms de rues supplémentaires:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Cindy Demers, d'autoriser l'achat de trois panneaux de noms de rues et d'un poteau pour numéro civique au coût de 137,75\$ plus taxes.

Adopté

No-132-13-08-19

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution mandant la firme CIMA à effectuer l'inspection des conduites du réseau d'égout existant:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adjudiquer l'inspection des conduites du réseau d'égout existant à la firme CIMA + au montant maximal de 5,400,00\$ plus les taxes applicables.

Adopté

LOISIRS

Sapin de Noël:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'autoriser les réparations au sapin de Noël pour un budget total de 500.\$

Adopté

URBANISME

No-133-13-08-19

Zones d'intervention spéciales (ZIS):

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier reconnaît l'objectif du gouvernement du Québec visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE le territoire de la MRCAO, soit : 99,4% de sa superficie, est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent; les eaux du territoire coulent dans le bassin versant de la baie-James et de la baie d'Hudson (cartographie en annexe);

ATTENDU QUE le niveau des eaux de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels, sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRCAO, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par le passé, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;

ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de

l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;

ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaintes inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;

VU la très faible densité d'occupation du territoire des municipalités de la MRCAO, toutes mesures additionnelles limitant les constructions ont un effet catastrophique, alors que votre intervention, Madame la Ministre ou celle de votre gouvernement, rejoint l'objectif recherché par votre ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Serge Lachance et unanimement résolu:

- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du Lac-Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;
- **DE DEMANDER,** en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;
ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,
- **DE VOUS DEMANDER** Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Adopté

No-134-13-08-19

* Voir résolution à la page 3.

PAROLE AU MAIRE

**PÉRIODE DE QUESTIONS
SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:**

- Service des Loisirs** : ▪ Rien
- Comité Jeunesse** : ▪ Le voyage à St-Faustin Lac-Carré fût une réussite, 6 jeunes ont participé au voyage.
- O.M.H.** : ▪ Rien
- M.R.C.** : ▪ Rien
- Régie des déchets** : ▪ Rien
- École du Rang 2** : ▪ L'activité du 10 août fût une réussite.
- Âge d'Or** : ▪ Rien
- Régie des incendies** : ▪ Rien

VARIA:

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire suppléant, décrète la levée de l'assemblée à 20h45.

Yvon Gagné, maire suppléant

Rachel Barbe, sec.-très.